

Confinement et couvre-feu : la moitié des cafés et restaurants disparaîtront

écrit par François des Groux | 11 janvier 2021

Entre une date de réouverture qui s'éloigne et un troisième confinement inévitable, les cafés et restaurants se sont résignés au pire des scénarios. Un sur deux pourrait mettre la clé sous la porte et pas que les plus petits.

Autour de 80 000 faillites selon les scénarios les plus optimistes. Plus de 100 000 d'après les autres... Les restaurants et les cafés français vont payer les mesures de restrictions au prix fort. « C'est trop tard maintenant, il n'y a plus à rien à faire. La moitié d'entre nous n'a plus rien à se mettre sous la dent. Il ne nous reste aucune autre solution que de baisser le rideau », se résigne avec amertume Bernard Boutboul, responsable du cabinet d'études Gira conseils, spécialisé dans le soutien stratégique aux restaurants et lui-même ancien patron d'établissement.

15 à 20 % de fermetures par an

Quelque 220 000 restaurants et cafés étaient recensés en France, au début de l'année 2020. Traditionnellement entre 15 et 20 % d'entre eux ferment, chaque année, selon la Dares (l'institut d'études statistiques du ministère du travail) ce qui représente entre 33 000 et 44 000 fermetures. Mais les créations ces dernières années sont pratiquement du même ordre, même si elles ne s'effectuent pas toujours dans les mêmes communes que celles où sont enregistrées les fermetures.

Ce ne sera pas le cas cette année, surtout avec une réouverture au mieux mi-février (au lieu du 20 janvier prévu), des couvre-feux avancés et un troisième confinement. « Désastre pour désastre allons-y... De toute façon,



Les restaurants et cafés ne vont pas rouvrir avant la mi-février, voire la fin mars. Photo Nicolas TUCAT/AFP

nous sommes restés fermés six mois sur l'année, alors...», affirme Bernard Boutboul. Comment voulez-vous survivre à cela, c'est juste impossible », s'emporte encore le patron du cabinet de conseils : « Aides de l'État ou pas, services à emporter ou pas... On va finir par crever ! ».

Dans un métier où la motivation et l'engagement sont aussi importants que le savoir-faire, les syndicats professionnels alertent aussi sur la dégradation de la santé mentale de leurs adhérents les plus fragiles (*lire témoignages*).

Fonds de solidarité jusqu'à 200 000 € ?

Face à cette crise sans précédent, le Premier ministre Jean Castex a assorti son annonce de « non-réouverture » des cafés, restaurants, théâtres, cinémas et salles de sport au 20 janvier d'une série de mesures d'aides supplémentaires. Pour les cafés et restaurants, la principale est l'éclaircissement des critères d'octroi du

fonds de solidarité. Pouvant aller jusqu'à 200 000 € par mois, cette aide est donnée à tous les établissements fermés administrativement et qui affichent une perte de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires et dorénavant quelle que soit leur taille. « Mais en réalité, ce fonds de solidarité ne peut pas excéder 20 % du chiffre d'affaires annuel (avec un plafond de 200 000 €), tient à préciser Bernard Boutboul. En y ajoutant les 20 ou 30 % de chiffres réalisés avec les services de vente à emporter, on n'arrive toujours pas à 100 %. Résultat ça ferme !! »

Des mesures « sans fondement médical »

Confrontées à un désastre annoncé, les responsables des fédérations réclament un train de mesures supplémentaires en faveur des restaurants, comme l'exonération totale des charges (et non un simple report), le non-remboursement des crédits consentis au titre des PGE (prêts garan-

tis par l'État) et des aides au paiement des loyers.

Mais pour les professionnels, il s'agit surtout d'obtenir des réponses « claires et précises à (nos) légitimes interrogations », demande l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie). Les études sanitaires sur la propagation du virus démontrent que « les réunions privées en famille ou entre amis constituent les principaux foyers de contamination et que les transports publics où l'on peut boire et manger ne sont, eux, pas des vecteurs de propagation », ne décolère pas la fédération des restaurateurs et cafetiers. Le système d'aération filtré des TGV ou des avions ne suffirait pas à expliquer la différence selon les restaurateurs. Un véritable sentiment d'injustice.

« En fait, nous payons toujours la baisse de la TVA à 10 % contre laquelle Bercy était farouchement opposé... », est persuadé Bernard Boutboul.

Boris IVANOFF

Un croissant-café crème avant le travail, un jambon-beurre en brasserie, une mousse à la terrasse, discuter politique

sur le zinc du bistro (le fameux « café du Commerce » villipendé par les « sachants »), un bon repas dans une auberge de province. Fini tout ça ?

Car, entre multiples confinements et couvre-feu à 18h (qui dîne à 17h ?), cet art de vivre typiquement français pourrait bien disparaître : plus exactement, la moitié des cafés et des restaurants (soit 80 à 100 000 faillites selon le Dauphiné Libéré).

Mais après tout, puisque la culture française n'existe pas, Macron s'en fout.

Dans 20 ans, nous n'aurons peut-être plus que de la restauration rapide « multiculturelle » (McDo – pizza – kebab) proposant des plats à base de protéines d'insectes, de la salade et de viande synthétiques.

En somme, la victoire de la malbouffe Tricatel sur la gastronomie Duchemin (*L'aile ou la cuisse* – 1976).

.

Entre une date de réouverture qui s'éloigne et un troisième confinement inévitable, les cafés et restaurants se sont résignés au pire des scénarios. Un air deux pourrait passer et simplement mettre la clé sous le poutre et pas que les plus petits.

Autant de 20 000 tables et de 100 000 personnes les jours ouvrés. Plus de 100 000 d'après les autres... Les restaurants et les cafés français vont payer les coûts de réouverture au prix fort. « C'est important maintenant, il n'y a plus à réfléchir. Le travail d'ordre n'est pas fini, il se poursuit à fond. Il faut continuer à soutenir toute initiative qui va réduire le chômage », se réjouit avec assurance Bernard Bonifazi, responsable du cabinet d'études Crea conseil, spécialisé dans le secteur stratégique des restaurants et les autres métiers parasociétalement.

12 à 20 % de fermeture par an

Quelque 200 000 restaurants et cafés étaient recensés en France, au début de l'année 2020. Ils diminueront entre 15 et 20 % d'ici un an, chaque année, selon la Chaire d'économie d'étude statistique de l'Institut de travail et de recherche entre 75 000 et 44 000 établissements. Mais les entreprises les dernières années sont pratiquement de même ordre, même si les nouvelles créations ne trouvent dans les mêmes conditions que celles de nos vingt dernières années.

C'est une part de nos entreprises, surtout avec une croissance de manière négative au début de 20 (janvier dernier), des nouvelles créations et un troisième confinement. « On va pour être sûr alléger... De toute façon,



Les restaurants et cafés ne vont pas mourir avant la réouverture, selon la loi Sapin. Photo: Nicolas FUCIARD

nous sommes malade devant de nous en l'air, c'est aller... Allons faire et travailler. C'est important, nous sommes à côté, c'est peut-être impossible », compare-t-il avec les autres établissements de son secteur. « Airbnb est toujours en panne. C'est un bon exemple ».

Dans un secteur où le soutien financier et l'engagement sont aussi importants que le savoir-faire, les spécialistes préconisent de rester avec un budget serré de façon à attendre de bons résultats les prochains été stratégiques.

Fonds de solidarité jusqu'à 200 000 €

Face à cette crise sans précédent, le Premier ministre Jean Castex a annoncé une série de « mesures d'urgence » des cafés, restaurants, hôtels, clubs et salles de sport au 20 avril d'une série de mesures d'aides supplémentaires. Pour les cafés et restaurants, la priorité est l'élargissement des critères d'accès au

fonds de solidarité. Pour un aller jusqu'à 200 000 € par mois, comme cela est devenu à cause des difficultés de trésorerie administrativement et juridiquement une somme de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires et d'augmenter quelle que soit leur taille. « Mais ce n'est pas tout, c'est de la solidarité et pas seulement 20 % de chiffre d'affaires annuel avec un plafond de 200 000 €, tout à part Bernard Bonifazi. En y ajoutant les 20 ou 30 % de chiffre d'affaires avec les critères de vente à long terme, on a un bon exemple ».

Des mesures

« sans précédent national »

Confrontés à un deuxième confinement, les responsables des administrations publiques ont une liste de mesures supplémentaires en faveur des entreprises, comme l'augmentation des charges de travail ou simple report, le non-engagement des crédits bancaires et un titre des PCT, petits points

de fait l'Etat et des aides au relèvement des loyers.

Mais pour les problèmes de café, il s'agit surtout d'obtenir des réponses « claires et précises à tout le moins immédiates ». Jusqu'à 75 % de l'impôt des sociétés et des entreprises et des collectivités. Les études réalisées sur la propagation de virus démontrent que « les situations précises en matière de santé sont cruciales pour les principaux types de transmission et que les transports publics où l'on peut tousser et éternuer ne sont pas des lieux de propagation », se dit-il par la fin de la chaîne des renseignements et relations. Le système d'évaluation des TGV ne doit pas être négligé par le régulateur la différence entre les entreprises. Un certain nombre d'activités.

« En fait, nous payons l'impôt de la TVA à 10% contre laquelle Jerry Hall travaille avec l'opérateur », se réjouit Bernard Bonifazi.

Bernard BONIFAZI

Gérald Henrion : « 40 % des hôtels-restaurants vont disparaître »

« Ce qui change avec le cours-les à 18 h ou 20h, c'est toute la vie des gens. Et à mon avis, ce n'est que le commencement. Malheureusement, le gouvernement n'ose pas dire aux professionnels de l'hôtellerie-restauration de remettre qu'on risque d'être fermés jusqu'à fin février, voire mars. Une saison blanche alors qu'on a jamais eu autant de neige », constate impuissant Gérald Henrion, le président-adjoint du GNI 74 (association départementale du Groupement national des indépendants hôtellerie et restauration).

« Il y a plus de 250 000 restaurants en France, ça représente un milliard de chiffre d'affaires. En Haute-Savoie, il y a peut-être plus de 6 000 restaurants. Il faut savoir que pour rembourser les emprunts, et même ceux à taux zéro, les gens se sont engagés sur le plan personnel. Certains ont hypothéqué leur maison. Il faut vraiment réfléchir,



Gérald Henrion est le patron de la brasserie L'Alsacienne à Annemasse. Il propose jusqu'à maintenant des plats à emporter midi et soir. Il est aussi président-adjoint du GNI 74 (association départementale du Groupement national des indépendants hôtellerie et restauration). Photo: Le D.C.R.

30 à 40 % des hôtels-restaurants vont disparaître en France. C'est énorme ! », tempère le patron de la brasserie en face de la caméra.

« À Annemasse, le centre-ville se vide de plus en

plus tôt. Nous proposons des plats à emporter midi et soir en décembre, mais on va arrêter. On ne va pas mobiliser nos équipes pour 10 ou 15 plats. Tout le personnel est au chômage technique. »

Heureusement qu'il y a encore quelques décorations de Noël.

Gérald Henrion considère que les aides de l'État viennent toujours avec trop de retard et ne sont pas suffisantes. « Ils nous ont dit qu'ils ouvriraient le portail en ligne pour toucher les aides en décembre. Résultat : il n'est toujours pas ouvert. Et on vient seulement de toucher les aides d'octobre-novembre. Tout le monde est touché de manière différente, à de rares exceptions comme les magasins de bricolage et les supermarchés, qui n'ont jamais autant travaillé. Et certains ne se gênent pas pour augmenter leurs prix ! »

C.M.

QUÉLQUES CHIFFRES

« La restauration s'écroule »

Le secteur emploie 3 % de l'ensemble des salariés de France. Il se place parmi les six principaux employeurs privés après le commerce, le transport-logistique, la construction, la finance-assurance et l'information-communication.

« 960 000 actifs »

740 000 salariés et 220 000 non-salariés travaillent dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Quelque 360 000 ont été embauchés dans la restauration traditionnelle, 175 000 dans les hôtels et restaurants et 110 000 dans la restauration collective, également très touchés.

« 220 000 entreprises »

220 000 entreprises ont comme activité principale l'hôtellerie et/ou la restauration : 142 000 restaurants, 39 000 entreprises d'hôtellerie et d'hébergement touristique et 41 000 cafés et 4 000 agences de voyages.

« La vente à emporter, c'est 2 % du chiffre d'affaires »

Patrick Barriol, gérant de la brasserie « Le 5 » à La Fouillouse (Loire)

« C'était écrit d'avance. Les clients libre-cerveau ont gone pendant les fêtes, après ce qu'on a expédié ? On savait qu'on ne rouvrirait pas le 20 janvier. Hélas, on ne se fait plus d'illusions quant à la réouverture de l'établissement. L'espèce pouvait accueillir à nouveau des clients au mois de mars mais je ne veux plus me créer de faux espoirs. Si on se précipite à rouvrir pendant les vacances de février, on sera encore reporté. »

Le chef d'entreprise estime son manque à gagner à 1,5 million d'euros depuis mai 2020. Plus que la réouverture hypothétique de la salle de restauration, c'est la répartition des aides qui l'intéresse. J'ai 15 000 euros de loyer, 4 000 euros de dépenses de gaz et d'électricité, 8 000 euros de prêt à rembourser, et je touche les mêmes aides qu'un petit restaurant de village. Pas assez pour tenir dans le temps et la vente à emporter instaurée le vendredi et le samedi ne suffit pas : on est dans une zone industrielle. Avec ça, on fait à peine 2 % de notre chiffre d'affaires. »

La seule solution pour le chef d'entreprise qui a investi trente années de travail dans sa société : « Si l'État ne veut plus qu'on travaille, ça il nous rachète nos entreprises ».

Propos recueillis par Béni BARRE



Photo Le Progrès / Georges PICO

« J'ai commencé cette semaine un petit boulot »

Fred Erici, 39 ans, co-gérant du bar « Le Schluch », institution familiale de Strasbourg

« Ma grand-mère a ouvert Le Schluch en 1963. Jusqu'à sa démission en février de l'école de formation sans loyer. La réouverture au 20 janvier, il n'y a jamais eu. Pour ouvrir comme bar, on a dû signer des contrats de droit et être en ce qui concerne la gestion des opérations et les matières de commerce. Pourtant, on ne veut être le plus méprisé. On a débattu sur l'abandon de la licence de bar, mais on est bombardé par les médias nationaux... Malgré cela, on pense toujours pour des problèmes. Je comprends qu'il faille limiter la propagation du virus, mais les décisions gouvernementales sont contradictoires et injustes. »

Enfin, il y a les aides de l'État : moins de 10 000 euros, ce n'est pas les parents qu'on a aidés. Et il y a toujours un décalage dans leur versement. En attendant les deniers, les clients continuent de tuer. Comment intégrer la réouverture ? Les habitudes changent, les clients semblent moins spontanément aller dans les bars, surtout qu'avec les mesures sanitaires on perd en convivialité. Je n'ai qu'une seule perspective en CDI, les autres sont des extras. Quand je travaillais avec lui, je ne voyais évidemment pas possible d'obtenir l'après qu'il se passe de ce monde d'après un peu de bien en ce qui concerne les impôts, les charges... Sinon, beaucoup ne vont pas s'en sortir. En ce qui me concerne, j'ai pris du recul, mais l'avenir est incertain. On doit négocier. J'ai commencé cette semaine un petit boulot : je m'occupe du catering au Conseil de l'Europe. Je ne me fais pas d'illusions pour la réouverture : à date fixe, on le sera pas avant avril. »



Photo DRG/Fred ERICI



Dans la réalité, c'est l'Empire de la malbouffe qui gagne...

